

**Zeitschrift:** Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse  
**Band:** 60/1969 (1969)

**Artikel:** Les activités de la Commission nationale suisse pour l'Unesco 1968 dans le domaine de l'éducation

**Autor:** Hummel, Charles

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-115675>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Les activités de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO 1968 dans le domaine de l'éducation**

L'année 1968 ayant été déclarée par les Nations Unies « Année internationale des droits de l'homme », ce sujet d'une importance capitale était au centre de l'activité de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO durant cette période. Une vaste campagne d'information fut lancée qui s'adressait aussi aux écoles et aux élèves. La commission organisa notamment un concours pour élèves sur le thème « Les droits de l'homme et nous » dont l'écho et les résultats furent extrêmement positifs. Sur la demande du Département de l'instruction publique de la République et Canton de Genève, la commission organisa un séminaire sur les « Droits de l'homme » à l'intention des enseignants genevois.

Un autre sujet, très proche du problème des droits de l'homme, restait un champ d'activité prioritaire de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO: L'éducation pour la compréhension internationale. Nous pensons que dans ce domaine de l'éducation civique internationale, un immense travail reste à faire. Pour aider les enseignants à aborder ce sujet passionnant mais difficile — nous en sommes conscients! — la commission publia un volumineux dossier à ce sujet et donnant aux enseignants des suggestions et des informations de base pour traiter le thème dans leurs classes. Le dossier fut distribué largement dans les écoles de la Suisse romande grâce à l'appui des Directions de l'instruction publique des cantons d'expression française (des exemplaires de ce dossier sont encore à disposition auprès du secrétariat de la commission à Berne).

Le système des écoles associées de l'UNESCO — écoles qui participent activement et avec des travaux spéciaux à la promotion de l'enseignement pour la compréhension internationale — continuait à se développer. Un comité spécial s'occupant de ces écoles fut créé. Il se tient à disposition de toutes les écoles qui désirent entreprendre des activités spéciales dans ce domaine.

Dans ce contexte, un séminaire pour les enseignants de la Suisse française fut organisé à Chexbres. Il traitait les problèmes historiques, géographiques, politiques, culturels et économiques de « l'Afrique arabe ». Ces séminaires, qui sont devenus une tradition, semblent répondre à un vrai besoin. Le nombre des participants le prouve!

Depuis un certain temps déjà, une nouvelle perspective de l'éducation s'est développée: L'éducation permanente. Dans les milieux internationaux et nationaux s'occupant des problèmes de la crise mondiale de l'éducation — due aux changements profonds de la société et du monde en général — cette notion d'une éducation permanente, qui englobe et tâche d'harmoniser l'éducation scolaire, l'éducation extrascolaire et l'éducation des adultes, devient de plus en plus importante. La Commission nationale suisse pour

l'UNESCO suit très attentivement le développement de ce nouveau concept de l'éducation.

Les problèmes de l'éducation extrascolaire et les problèmes de la jeunesse en général la préoccupent intensément. Déjà avant les trop fameux « événements de mai », elle a mis en chantier, en collaboration avec le Cartel suisse des associations de jeunesse et avec l'aide du Département fédéral de l'Intérieur, une étude sociologique sur la situation de la jeunesse suisse, étude qui portera le titre « Jalons pour une politique de la jeunesse ».

Mais le travail de la commission ne se réduit pas aux seules réflexions théoriques. Elle cherche activement de nouveaux chemins correspondant aux besoins actuels de la jeunesse, pour promouvoir l'éducation extra-scolaire. Ceci dans deux domaines surtout : la science et l'éducation civique internationale. En 1968 elle tenta une expérience inédite en Suisse en organisant un camp scientifique pour jeunes ; ce fut une réussite. Cette activité sera poursuivie. La commission créa aussi quelques clubs UNESCO dans lesquels le travail des écoles associées est prolongé hors du cadre strictement scolaire.

L'éducation des adultes est un autre aspect de l'éducation permanente, qui est au centre des préoccupations de la commission. Là aussi un travail énorme reste à faire. La commission s'est efforcée en premier lieu d'intéresser les autorités à ces questions. Elle organisa une rencontre à l'intention des responsables des communes pour les rendre attentifs au fait qu'aujourd'hui il est aussi urgent de mettre des locaux appropriés à disposition de l'éducation des adultes qu'il est nécessaire de construire des écoles ou des installations d'épuration des eaux.

Dans toutes ces tâches, qui prennent de l'ampleur dans la mesure où on s'y attache, la Commission nationale suisse pour l'UNESCO essaye de faire profiter les milieux éducatifs suisses des expériences faites sur le plan international. La Suisse est certes un cas spécial — mais les efforts entrepris par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation devraient nous permettre de surmonter nos propres difficultés. Car, chez nous aussi, les problèmes posés aux responsables de l'éducation ont une importance primordiale.

CHARLES HUMMEL  
secrétaire général  
*de la Commission nationale suisse  
pour l'UNESCO*